



Conseil de
l'Union européenne

059890/EU XXV. GP
Eingelangt am 17/03/15

Bruxelles, le 17 mars 2015
(OR. fr)

7200/1/15
REV 1 (fr)

COAFR 101
COHAFA 29
SAN 71

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Nº doc. préc.: 7173/15

Objet: Conclusions du Conseil sur le virus Ebola

1. Lors de sa réunion du 16 mars 2015, le Conseil a adopté les conclusions du Conseil sur le virus Ebola, qui figurent à l'annexe de la présente note.

Conclusions du Conseil sur le virus Ebola

1. Le Conseil approuve la déclaration faite par les coprésidents de la conférence intitulée "Ebola: de l'aide d'urgence à l'assistance au redressement" qui s'est tenue à Bruxelles le 3 mars 2015. Rappelant ses conclusions d'octobre et de novembre 2014, et conscient du rôle de premier plan joué par l'Union européenne (UE) et ses États membres en tant que principaux donateurs dans la réponse apportée à la crise par la communauté internationale, le Conseil réaffirme qu'il est fermement déterminé à mettre un terme à l'épidémie d'Ebola en faisant en sorte que le nombre de cas soit ramené à zéro et qu'il en reste ainsi au moyen d'une aide d'urgence continue et appropriée et d'un soutien en faveur des plans de redressement. Il rend une nouvelle fois hommage à l'héroïsme et au sacrifice de tous les intervenants nationaux et internationaux qui ont aidé à lutter contre l'épidémie sur le terrain et salue la contribution apportée par les missions diplomatiques de l'UE dans les pays touchés.
2. Le Conseil souligne qu'il importe de débourser en temps utile et de façon coordonnée les fonds restants annoncés à ce jour pour l'aide d'urgence et le redressement et, en particulier, de combler un déficit de financement immédiat de 400 millions de dollars pour les actions des agences des Nations unies et le soutien supplémentaire requis pour les priorités en matière de redressement rapide et la capacité de réaction dans la région. Le Conseil invite la Commission et les États membres à contribuer à ces besoins, notamment par le versement rapide de la dernière tranche du montant de 1,3 milliard d'euros annoncé par l'UE et ses États membres mais qui n'a pas encore été entièrement honoré. Il invite également les acteurs participant à l'aide d'urgence et au redressement en cours à continuer de coopérer et de coordonner leur action afin de garantir une utilisation optimale et efficace des ressources.

3. Le Conseil note que le Fonds monétaire international et le Groupe de la Banque mondiale tiendront prochainement leurs réunions de printemps, que le suivi de la session extraordinaire du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé consacrée à Ebola sera examiné lors de la prochaine Assemblée mondiale de la santé, que le Secrétaire général des Nations unies organisera une réunion en mai et qu'une session de l'Union africaine se tiendra en juin. L'UE et ses États membres, en étroite coopération avec les pays touchés, continueront à contribuer aux priorités en matière de redressement à long terme. Les efforts devraient entre autres porter sur la reconstruction de systèmes sociaux et de soins de santé durables, notamment dans le but de rétablir la confiance des populations, ainsi que sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. La Commission de consolidation de la paix mise en place par les Nations unies et la "Nouvelle Donne" continueront d'offrir des cadres importants pour la coordination internationale et l'élaboration d'une stratégie cohérente liant les aspects politiques, de sécurité et de développement, y compris le redressement après l'épidémie.
4. Le Conseil souligne l'importance des engagements pris par les coprésidents afin d'améliorer la gouvernance locale et nationale, la transparence et l'obligation de rendre des comptes, de faire en sorte que la prestation de services en faveur des citoyens profite davantage à tous et qu'elle soit plus efficace, notamment en ce qui concerne l'accès de tous à la santé et à l'éducation, et de s'attaquer au fardeau qui pèse particulièrement sur les femmes et les jeunes filles en raison de la crise.

5. Le Conseil prend acte des enseignements tirés et de l'engagement pris par les coprésidents et les partenaires en vue de renforcer la préparation aux niveaux local, national, régional et mondial, y compris les mécanismes de surveillance des maladies et d'alerte rapide pour les catastrophes, afin de prévenir, de détecter et de contenir de futures épidémies. Le Conseil rappelle l'invitation qu'il a adressée à la Commission pour que celle-ci, conjointement avec les États membres, explore la possibilité de créer un réservoir d'experts de la santé sur la base du volontariat afin de permettre un déploiement rapide et ciblé, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union. Il convient de poursuivre les efforts menés à l'échelle internationale, en coopération avec l'industrie pharmaceutique, pour stimuler la recherche et le développement dans le but de mettre au point et d'approuver des vaccins, des traitements et des tests de détection rapide.
6. Le Conseil indique que l'UE et ses États membres ont la possibilité de continuer à jouer un rôle de premier plan dans le soutien de la coopération dans la région touchée afin de mettre un terme à l'épidémie d'Ebola et d'éviter sa résurgence, notamment dans le cadre de l'Union du fleuve Mano, de la CEDEAO, de l'Union africaine et du système des Nations unies, en particulier l'OMS. Le Conseil invite le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le virus Ebola à continuer de collaborer avec le Service européen pour l'action extérieure et les services de la Commission, ainsi qu'avec les États membres, afin d'étudier les options envisageables à cet égard.